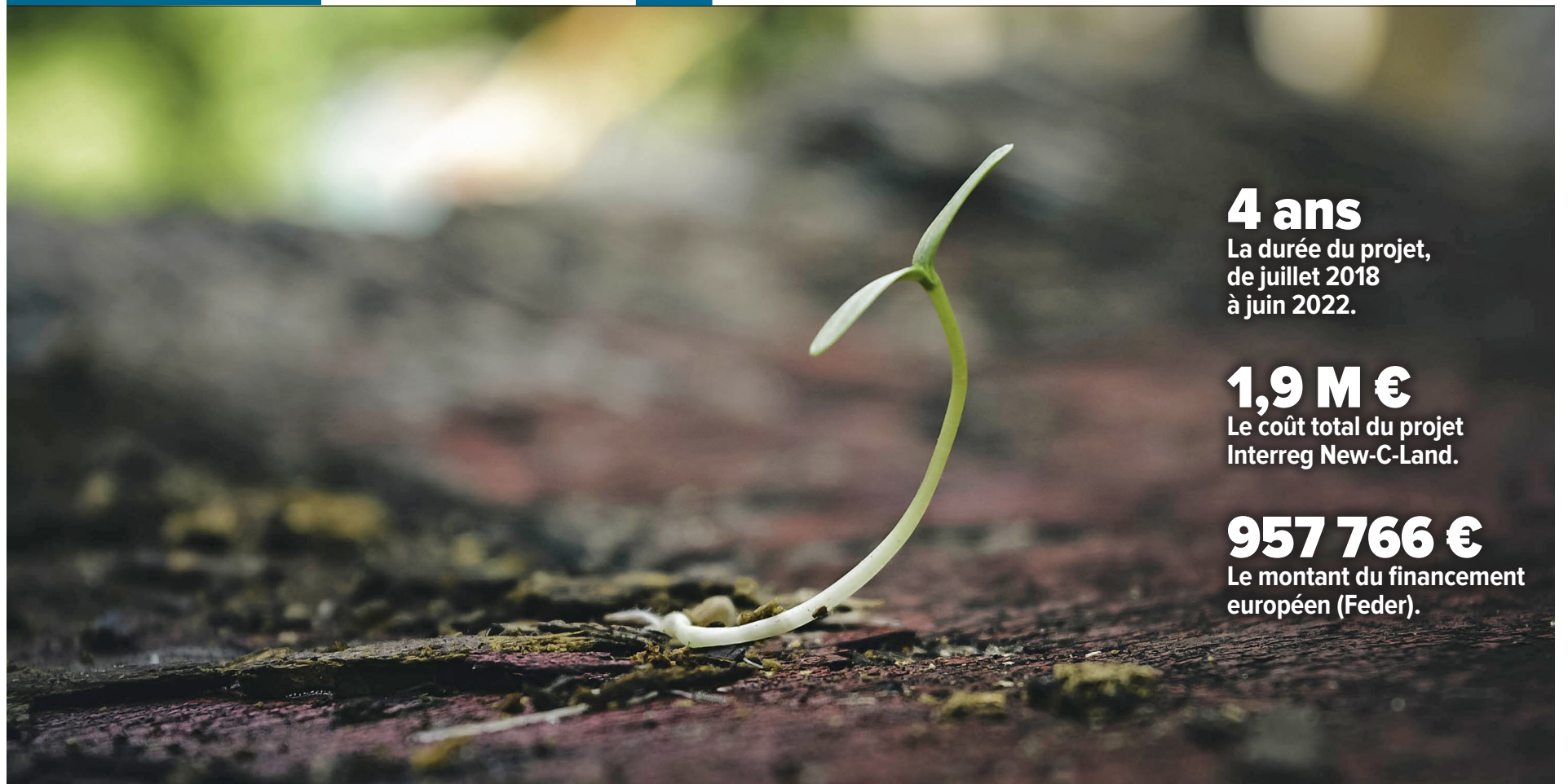


Les sites marginaux, au lieu d'être considérés comme un problème, pourraient répondre à une demande en pleine croissance de matières premières végétales © GELGAS SUR STOCKSNAP



4 ans

La durée du projet, de juillet 2018 à juin 2022.

1,9 M €

Le coût total du projet Interreg New-C-Land.

957 766 €

Le montant du financement européen (Feder).

SOLS. QUELLE NOUVELLE VIE POUR LES SITES MARGINAUX ?

Reconquérir les sites délaissés en encourageant la production de biomasse végétale à des fins non alimentaires. C'est l'objectif du projet transfrontalier New-C-Land, dont le lancement a eu lieu la semaine dernière à Lille (59).

LAURA BÉHEULIÈRE

Sites abandonnés, contaminés, à faible productivité ou encore sites marginaux temporaires... la liste des zones « sinistrées » dans la région et chez nos voisins belges est longue. Une conséquence de plus de 200 ans d'industrialisation. Et si ces sites, au lieu d'être considérés comme un problème, pouvaient être la solution ? Ils pourraient, en tout cas, permettre de répondre à une demande en pleine croissance de matières premières végétales. Sans concurrence avec la production destinée à l'alimentation, puisque ces sites, la plupart du temps, ne peuvent pas en recevoir.

C'est en tout cas le pari (fou ?) du projet New-C-Land, qui rassemble une dizaine de partenaires* du Nord de la France, de Wallonie et de Flandre. Il s'agit d'un projet Interreg, soutenu par des fonds européens. Il a pour objectif de valoriser ces sites marginaux par la production de biomasse végétale transformée en énergie ou en matière pre-

mière. Son lancement officiel a eu lieu le jeudi 14 mars à Lille (59).

DÉVELOPPEMENT DE LA BIOÉCONOMIE

Si aujourd'hui certains projets de valorisation de terres marginales ont déjà vu le jour dans chacune des régions concernées (*lire ci-contre*), cela reste « *trop fragmenté* » pour Evi Michels, de l'Université de Gand, qui estime qu'il faut désormais « *coopérer* », par-delà les frontières. « *Il est crucial aujourd'hui de considérer les espaces pouvant*

accueillir des cultures afin de subvenir aux besoins futurs et de soutenir les filières de valorisation de la biomasse présentes en zone transfrontalière, peut-on lire dans un communiqué. Le projet New-C-Land contribue au développement de cette bioéconomie. »

L'ambition est d'utiliser cette biomasse à des fins énergétiques (dans des chaudières spécifiques ou à travers la méthanisation), dans les biocarburants, l'écoconstruction ou encore la chimie, pour, à terme, « *réduire*

notre dépendance aux ressources fossiles ».

Pour les acteurs du projet, trois types de plantes sont intéressants pour ces différentes utilisations : les végétaux ligneux (saules, aulnes, peupliers, robiniers), les végétaux lignocellulosiques (miscanthus, chanvre) et les végétaux herbacés (brassicaceae, poaceae, fabaceae).

MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE

Répondre à la demande de biomasse n'est, bien sûr, pas l'unique enjeu de ce projet : dépolluer des sols contaminés et maintenir une activité agricole sur des sites censés être condamnés sont deux axes majeurs. New-C-Land devrait ainsi permettre d'apporter un soutien à tous les acteurs concernés par les sites marginaux. Gestionnaires, entreprises, agriculteurs, citoyens ou pouvoirs publics qui se sentent concernés sont d'ailleurs appelés à se rapprocher de l'équipe New-C-Land.

Pour l'instant, l'inventaire des sites marginaux transfrontaliers

est en cours. Des outils d'aide à la décision sont également en train d'être élaborés ; ils devraient permettre de définir, selon les cas, l'espèce la mieux adaptée, ou encore la valorisation la plus intéressante. Un gros point noir reste toutefois à gommer : que deviennent les métaux présents dans le sol après l'implantation d'une culture ? « *Nous n'avons pas de réponse précise*, confesse Erik Meers, professeur à l'Université de Gand. *Cela dépend des sites, des métaux et des plantes. Certaines les absorbent, d'autres les rejettent.* » À terme, l'objectif est de mettre en place dix projets d'implantation de biomasse végétale entre le Nord de la France et la Belgique. ●

* Les partenaires du projet : Interreg, Ovam, Wallonie, province de Flandre occidentale (financeurs), Atrasol, chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, préfecture de la Région Hauts-de-France, Gembloux Agro-bio Tech- Université de Liège, Inagro, Ineris, Isa Lille, Yncréa, laboratoire génie civil et géo-environnement Lille Nord de France, Université de Gand, Valbiom (opérateurs).

INFO PRATIQUE

Contact : info@newcland.eu

Congrès Intersol à Lille

Les 26, 27 et 28 mars, Lille accueillera la 18^e édition du congrès international Intersol sur les sols, les sédiments et l'eau. Sur le thème « sites pollués et friches, risques et opportunités d'une nouvelle économie », il permettra d'aborder six grands thèmes à travers de nombreuses conférences : comment transformer les risques en opportunités ? Comment communiquer sur le foncier recyclé ? Innovations techniques et organisationnelles. Aménagement durable des territoires. Analyses et gestion des données liées au foncier dégradé. Comment maîtriser ou adapter les coûts liés à la requalification du foncier selon les usages prévus ?

Les 26, 27 et 28 mars à l'espace Inkermann-Châtillon (5 rue, Gauthier de Châtillon, Lille), inscription sur le site www.intersol.fr



DU CHANVRE SUR DES TERRES AGRICOLES PRÈS DE L'ANCIENNE USINE METALEUROP

Dans l'ex-bassin minier, du chanvre agricole vient d'être implanté sur des parcelles dites « contaminées » par d'anciennes activités industrielles, à des fins de remédiation des sols.

Le Nord-Pas de Calais est l'un des territoires français les plus marqués par son passé industriel. Près de 50 % des friches industrielles recensées en France se trouvent dans les deux départements. Notamment dans l'ex-bassin minier et la métropole lilloise. La zone entourant l'ancienne fonderie Metaleurop, à Noyelles-Godault (62), est connue nationalement pour la contamination métallique de ses sols. Près de 700 ha de terres agricoles sont concernés par la mise en place de mesures réglementant la mise sur le marché des productions végétales à destination de la consommation humaine et animale (arrêté préfectoral interdépartemental du 29 mai 2015). Agriculteurs et acteurs du territoire se mobilisent pour développer de nouvelles filières afin de pérenniser l'agriculture sur ce secteur. Des réflexions sont actuellement menées pour créer une unité collective de méthanisation. D'autres solutions sont également à l'étude comme les cultures alternatives (miscanthus...).

QUATRE COMMUNES CONCERNÉES

Depuis quelques années, une filière biomasse à vocation énergétique a vu le jour avec la culture du miscanthus dans la zone impactée par l'arrêté. « Ce débouché fonctionne plutôt bien mais trois à quatre ans de développement sont nécessaires à la culture avant d'offrir une récolte correcte. C'est un peu long pour les producteurs », explique Éric Comont, chercheur au GreCAT*, qui travaille depuis près de 20 ans dans le secteur. Un critère technico-économique qui a poussé les équipes en place à s'intéresser à la culture du chanvre. Dans le cadre d'un projet de recherche nommé

MisChar, environ 1 ha de chanvre, réparti sur deux sites, a été planté en 2018. Une parcelle (non-agricole) est située à Mazingarbe, près d'un terroir, et d'autres sont localisées à Courcelles-lès-Lens, Evin-Malmaison et Bois-Bernard (62). « Un amendement de biochar, un charbon végétal issu du miscanthus, a été réalisé en amont de la plantation du chanvre, précise le spécialiste. L'utilisation de végétaux couplée à des amendements minéraux et/ou organiques doit améliorer le potentiel agronomique du sol et influencer sur le comportement des polluants. » L'évolution du chanvre est donc scrutée de près depuis la croissance des premiers pieds.

ATTENTES ET DÉBOUCHÉS

La remédiation de ces espaces vise à réduire les dangers environnementaux et sanitaires, ainsi qu'à rendre une fonction aux sols en leur donnant de nouvelles vocations. « La question primordiale à laquelle nous devons répondre est celle du passage de métaux dans les plantes, souligne Éric Comont. Nous savons qu'avec la culture de miscanthus, les agents polluants restent concentrés dans les racines. Nous devons avoir confirmation que les migrations vers les tiges soient tout autant limitées avec le chanvre pour pouvoir le valoriser ensuite. » Cette plante annuelle dispose en effet de plusieurs atouts : « excellente tête de rotation, pas d'utilisation de phytosanitaires ni d'engrais, aide au développement de la vie des sols... », liste le professionnel du GreCAT. Ses usages potentiels sont aussi divers (huile de chanvre, papeterie, textile, matériaux biosourcés...). En fonction des résultats du projet MisChar, la constitution d'une filière agricole, avec l'engagement d'agriculteurs et d'un nombre précis d'hectares, pourrait être envisagée. **● SIMON PLAYOULT**

* GreCAT : Groupe de recherche et d'études concertées sur l'agriculture et les territoires.

« Améliorer les potentialités agronomiques du sol et influencer sur le comportement des polluants. »
ÉRIC COMONT, CHERCHEUR AU GRECAT



Projet de production d'huiles essentielles : des résultats encourageants

Parmi les nombreux projets qui voient le jour sur le site de Metaleurop, il y a aussi Phyteo, né en 2017 et soutenu par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). C'est l'unité de chimie environnementale (Uceiv) de l'Université du littoral-Côte-d'Opale qui est à l'origine du projet.

Celui-ci a pour objectif de tester la production d'huiles essentielles à partir de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, cultivées sur des parcelles contaminées de Metaleurop. Et ainsi maintenir l'activité agricole sur le site.

Deux hectares d'essais ont été mis en place in situ (ainsi que deux hectares témoins sur un site non pollué). Trois types de plantes ont été testés : l'angélique, la coriandre et la sauge sclarée. Deux récoltes ont déjà eu lieu. « Les rendements correspondent à ce qui était attendu, révèle Anissa Lounes Hadj Sahraoui, coordinatrice du projet. La contamination n'a pas eu d'effet négatif sur le développement des plantes. »

Des essais de distillation ont été réalisés dans la distillerie Ferrant PHE, située à Rodelinghem (62). Les résultats sont prometteurs : « Les huiles ne sont pas contaminées, elles sont de bonne qualité », assure la chercheuse.

Une étude économique est en cours, menée par la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, afin de déterminer la viabilité d'une telle production. La Direction régionale de l'alimentation (Draaf), l'Institut national de l'environnement et des risques (Ineris) ainsi que le laboratoire Territoires, villes, environnement et société (TVES) et le collectif d'agriculteurs Agriculture et enjeux de territoire, sont également partenaires. **LAURA BÉHEULIÈRE**

Les pieds de chanvre implantés à Courcelles-lès-Lens, Evin-Malmaison et Bois-Bernard, se sont bien développés. © C. GLORIA



L'Institut D'Hazebrouck
Lycée des sciences de la terre et du vivant
de la 4ème au BTS
Formations scolaires et par apprentissage

PORTES OUVERTES
SAMEDI 30 MARS 2019
10H-18H

(Possibilité de restauration sur place)

69 rue du violon d'or - 59190 HAZEBROUCK
Tél : 03 28 42 93 73 E-mail : hazebrouck@cneap.fr
Site Internet : www.institut-hazebrouck.eu

Retrouvez-nous sur Facebook ! **Institut d'Hazebrouck - Officiel**

Des formations côté nature offrant une orientation ouverte et de nombreux débouchés